

Le 13 décembre 2002



COMMUNIQUE DE PRESSE

ACCORD DE RESTRUCTURATION DE DETTE **AVEC LE NICARAGUA AU TITRE DE L'INITIATIVE RENFORCEE DES PAYS** **PAUVRES TRES ENDETTES**

Les créanciers du Club de Paris sont convenus le 13 décembre 2002 avec le Gouvernement du Nicaragua d'un accord de restructuration de sa dette publique extérieure. Grâce aux importantes réformes déjà mises en œuvre, le Nicaragua a atteint le 21 décembre 2000 le point de décision de l'initiative PPTE.

Cet accord a été conclu selon les termes dits de « Cologne » élaborés par les créanciers du Club de Paris en vue de la mise en œuvre de l'initiative PPTE : les échéances sur les crédits commerciaux dues après le 30 septembre 2002 sont traitées de manière à obtenir un taux de réduction de 90 % en prenant en compte les réductions déjà mises en œuvre par le Club de Paris ; les montants restants sont rééchelonnés sur 23 ans dont 6 ans de grâce à un taux d'intérêt de marché (voir Table jointe). Les 19 millions de crédits d'aide publique au développement seront rééchelonnés sur 40 ans dont 16 ans de grâce.

Cet accord consolide environ 579 millions de dollars, dont 560 millions de dollars au titre des crédits commerciaux pré date butoir dus entre le 1^{er} octobre 2002 et le 30 septembre 2005. Ce traitement intérimaire va conduire à l'annulation immédiate par les créanciers du Club de Paris d'environ 405 millions de dollars sur la dette extérieure du Nicaragua comme prévu dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. Ces mesures réduisent le service de la dette due aux créanciers du Club de Paris entre le 1^{er} octobre 2002 et le 30 septembre 2005 de 657 à 90 millions de dollars. Les montants restants correspondent notamment aux intérêts sur les montants rééchelonnés et aux échéances sur la dette contractée après la date butoir. Le Nicaragua s'est engagé à utiliser les ressources additionnelles provenant du traitement exceptionnel de sa dette aux objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté.

Le Nicaragua s'est également engagé à rechercher un traitement comparable de la part de ses créanciers non membres du Club de Paris, publics et privés.

Les pays créanciers ont souligné leur intention de réduire le stock de la dette du Nicaragua dès qu'il franchira le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée.

www.clubdeparis.org

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette du Nicaragua étaient les représentants des Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Fédération de Russie, de l'Israël, de l'Italie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

Les observateurs à cette réunion étaient des représentants des Gouvernements du Brésil, du Canada, du Danemark et du Japon ainsi que du Fonds Monétaire International, de l'Association Internationale pour le Développement, de la Banque Interaméricaine du Développement, du Secrétariat de la CNUCED et de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique.

La délégation du Nicaragua était conduite par M. Mario B. ALONSO I., Président de la Banque Centrale du Nicaragua. La réunion était présidée par M. Ambroise FAYOLLE, Sous-Directeur à la Direction du Trésor au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français, Vice-Président du Club de Paris.

Notes techniques

1. Le programme économique du Nicaragua est appuyé par un arrangement pour trois ans au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance approuvée par le Fonds Monétaire International le 4 décembre 2002.

Le Nicaragua a atteint le point de décision de l'initiative renforcée sur la dette des pays pauvres très endettés le 21 décembre 2000.

2. Le stock total de la dette publique du Nicaragua était d'environ 6,4 milliards de dollars à fin décembre 2001 (source : rapport FMI du 20 novembre 2002 - www.imf.org). Le stock de la dette due aux créanciers du Club de Paris au 30 septembre 2002 était estimé à 1,638 milliards de dollars, dont 1,306 milliard de dollars de dette pré-date butoir dont 6% de créances d'APD. La dette post date butoir représente 332 millions de dollars dont 92% de créances d'APD (source : Club de Paris) .

La date butoir (1^{er} novembre 1988) est utilisée par les créanciers du Club de Paris pour les besoins internes des accords en Club de Paris. Les crédits accordés après cette date butoir ne peuvent pas faire l'objet d'un rééchelonnement. Ainsi, la date butoir permet de restaurer l'accès au crédit de ces pays débiteurs.

3. Les taux d'intérêts à appliquer au rééchelonnement doivent être négociés par le Nicaragua dans les accords bilatéraux de mise en œuvre de l'accord en Club de Paris. Les crédits commerciaux seront rééchelonnés à un taux de marché (appelé « taux approprié de marché »), défini sur la base du taux sans risque pour la monnaie considérée, plus une marge correspondant au coût de gestion.

4. Comme dans tout accord du Club de Paris, le Nicaragua s'est engagé à rechercher un traitement comparable de la part de ses créanciers non membres du Club de Paris. Au cas présent, l'application d'un traitement comparable impliquera une contribution équivalente des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris et des créanciers privés. La délégation du Nicaragua a indiqué sa volonté de rencontrer ces créanciers dans le meilleur délai afin de négocier les termes d'un futur rééchelonnement.